

Consultation du public

Réalisée du 13 avril 2026 au 13 juillet 2026

relative à la demande d'autorisation environnementale
pour l'exploitation d'une carrière de granulats alluvionnaires
à Carresse-Cassaber (Pyrénées Atlantiques)
présentée par
la Société DPL Dragage du Pont de Lescar (Groupe Daniel)

Réunion publique du 24 avril 2026 Salle des fêtes de Carresse-Cassaber

Compte rendu-Relevé des échanges

Participants :

- Le commissaire enquêteur (Jean-Louis Levet), organisateur de la réunion
Le commissaire enquêteur suppléant (Yves Goret) s'est joint à la réunion
- Les représentants de la société Groupe Daniel :
Madame Joséphine Daniel (Présidente de Groupe Daniel)
Madame Caroline Gadomski Brouqueyre (Responsable marketing et communication)
Monsieur Alexandre Lamy (responsable réglementation, géologie, foncier)
Monsieur Guilhem d'Argaignon (responsable du site)
- Monsieur le maire de Carresse-Cassaber (Stéphane Saphores)
- Environ 70 participants à 18 heures au démarrage de la réunion. Plusieurs personnes ont rejoint cette réunion en cours pour atteindre un effectif d'une centaine, à l'issue.
À noter que seules 72 participants se sont identifiés sur les feuilles d'émargement mises à disposition à cet effet.

Avertissements : Pour la rédaction du présent compte rendu, le rédacteur, évitant le « je », et privilégiant sa fonction à sa personne, écrit le « commissaire enquêteur » et, le concernant, utilise la troisième personne du singulier. On voudra bien n'y voir aucune forme de suffisance.

Ce compte-rendu n'est pas un *verbatim*. Les propos relatés entre guillemets le sont en substance. Le rédacteur s'est attaché à rester le plus fidèle possible aux idées exprimées.

Début de la réunion à 18 heures

• **Le commissaire enquêteur** ouvre la réunion en rappelant qu'elle est organisée dans le cadre de la consultation du public sur le projet de demande d'autorisation environnementale en vue de l'ouverture d'une carrière de granulats alluvionnaires à Carresse-Cassaber.

Au cours de cette réunion, les représentants du Groupe Daniel feront une présentation du projet, à la suite de quoi chacun pourra demander la parole pour poser des questions, faire part de ses observations, dire ce qu'il pense, éventuellement parler de ses interrogations.

Après ses remerciements à Monsieur le maire de Carresse-Cassaber pour la mise à disposition de la salle, le commissaire enquêteur précise que la réunion est enregistrée pour permettre la rédaction du présent compte-rendu. Il invite chacun à se présenter avant de prendre la parole mais précise que rien ne l'y oblige et qu'il peut choisir de rester anonyme.

Il rappelle que des feuilles d'émargement sont disponibles et invite les participants à s'y identifier, s'ils le veulent bien.

Le commissaire enquêteur donne la parole aux représentants du Groupe Daniel.

• **Madame Joséphine Daniel** se présente et présente les collaborateurs qui l'accompagnent.

« Merci, Monsieur le Maire pour votre accueil. Je me présente, Joséphine Daniel, je suis présidente du Groupe Daniel et je suis accompagnée de Caroline Gadomski Brouqueyre qui est la responsable RSE¹. Alexandre Lamy qui est le responsable géologie, réglementation et donc qui s'est occupé de A à Z avec ses équipes de ce dossier. Et enfin Monsieur Guilhem d'Argaignon qui est le responsable de ce site (s'il voit le jour) et de sites équivalents. Nous aurons besoin, selon vos questions, de son expertise. »

« Juste avant de vous présenter l'entreprise Daniel, je voulais faire un petit rappel. Cela fait 17 ans que je travaille dans l'entreprise et j'ai bien conscience qu'il y a un lourd passif entre cette commune et l'entreprise depuis maintenant plusieurs années. Que nous avons essayé avec un précédent dossier, et je voulais vous dire que je le regrette sincèrement. »

« Aujourd'hui, je suis présidente, depuis quelques petites années, et je représente la nouvelle génération. Donc nous avons travaillé sur un nouveau dossier que l'on va vous présenter, qui pour moi est amélioré et répond quand même à nombre de points faibles qui ont été évoqués les années précédentes. »

« Donc je vous demanderai, s'il vous plaît, de faire preuve d'écoute et un peu d'ouverture et bien entendu de communication. Parce que nous sommes là, aussi, pour répondre à toutes vos questions, sur ce projet qui doit se construire ensemble. »

« L'entreprise Daniel, c'est une entreprise familiale, depuis maintenant plus de 120 ans. Je représente la quatrième génération. Notre actionariat est à 100 % familial, donc indépendant. »

¹ La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est définie par la Commission européenne comme la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société. Elle désigne la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable en cherchant à avoir un impact socialement positif, tout en étant économiquement viable

« Notre cœur de métier, c'est l'extraction et le concassage de matériaux alluvionnaires au travers de gravières et également calcaires au travers de carrières de roches massives, des granulats que nous valorisons dans nos centrales à béton, nos usines de préfabrication où nous fabriquons des blocs hourdis et des planelles, des tuyaux pour les réseaux d'assainissement ou d'eaux pluviales. Nous avons également des centres de recyclage. »



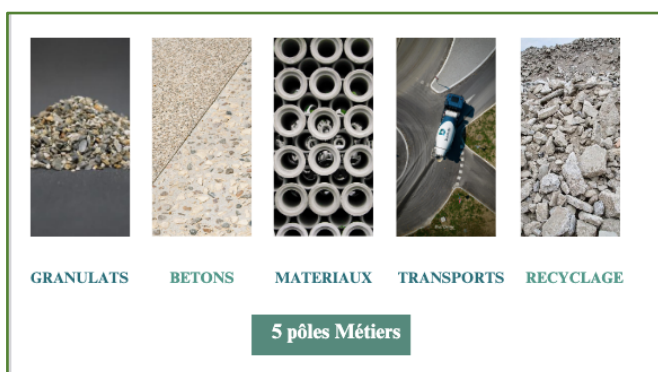
« Nous maîtrisons notre propre flotte de transport, avec nos propres camions et nos propres chauffeurs. Tous sont salariés du groupe Daniel. D'ailleurs, cette flotte de transport a reçu le label Eco CO2 pour tous les engagements pour l'environnement que nous respectons. Si vous voulez, nous pourrions y revenir dans un second temps. »

« Nous avons également notre propre laboratoire qui contrôle la qualité de tous les produits que nous fabriquons. »

« Donc, l'entreprise Daniel produit tous les matériaux pour répondre aux besoins de la construction, dans toute la région et procède à la livraison. Nous sommes présents dans les départements des Pyrénées Atlantiques, des Hautes Pyrénées et des Landes. L'entreprise emploie 180 collaborateurs. »

« Depuis que j'ai pris la présidence, j'ai souhaité créer, avec une collaboratrice, une petite structure qui s'appelle Daniel Innovation, Recherche et Développement, dont l'objectif est de trouver des débouchés à des coproduits issus de nos extractions. Donc tout ce qui est boues, argiles dont on ne se servait pas et qu'on ne savait pas comment évacuer, maintenant grâce à la recherche, nous voulons trouver comment réincorporer ces boues dans des formules existantes, ou voire même innover dans de nouveaux produits qui répondent aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, pour l'écoconstruction. »

« Donc vraiment l'ADN de l'entreprise, ces dernières années, c'est l'environnement. C'est ce que moi, Joséphine Daniel, je porte parce que je représente cette génération et ces préoccupations. J'ai 41 ans et c'est vraiment ce en quoi je crois : prouver que notre métier est indispensable et nécessaire pour la région, pour tout ce qu'il y a autour de vous. »



« Toutes les constructions sont faites à base de cailloux. Aucun autre matériau ne pourra remplacer ce caillou-là. En revanche, je suis convaincue qu'aujourd'hui, avec tous les moyens que l'on met en place, on peut le faire en préservant l'environnement. Ce ne sont pas juste des paroles. »

« Venez voir nos activités, elles sont ouvertes au public. Vraiment, venez voir concrètement ce que

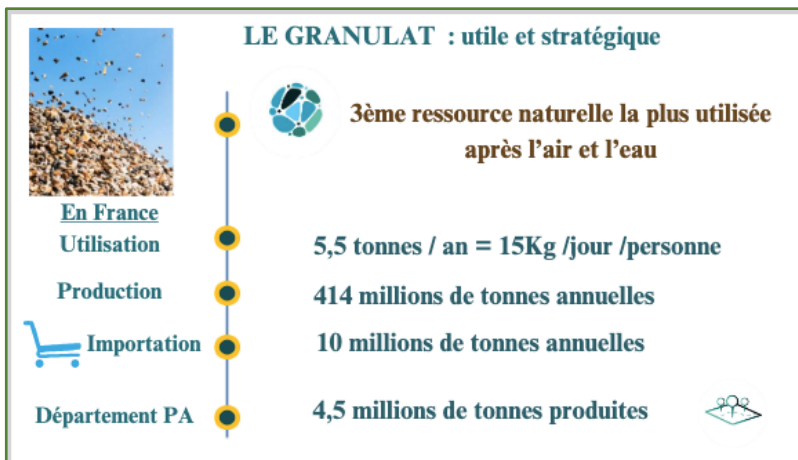
je vous explique, ce que l'entreprise a mis en place ces dernières années. Nous sommes vraiment les seuls dans notre filière à faire ce travail d'innovation, de recherche et de développement et surtout de préservation de l'environnement. »

Madame Daniel donne la parole à Madame Caroline Gadomski Brouqueyre pour expliquer la nécessité de ces matériaux et pour ensuite présenter le projet.

• **Madame Gadomski Brouqueyre** illustre son propos par une projection sur grand écran.

« Effectivement, le groupe Daniel extrait des matériaux utiles aux territoires. Des matériaux qui sont stratégiques. »

Projection d'une nouvelle diapositive (slide) pour expliquer l'utilité de cette ressource minérale naturelle.



« Il faut savoir que le caillou est la troisième ressource la plus utilisée après l'eau et l'air. Si vous deviez retenir qu'un seul chiffre, c'est quinze ! Parce que quinze kilos par jour c'est l'utilisation de chacun. Tous, autant que nous sommes dans la salle, nous utilisons quinze kilos de cailloux par jour.

« Il est vrai que ces cailloux paraissent invisibles, mais en fait, nous sommes entourés de charges minérales, du matin Jusqu'au soir. Tout notre cadre de vie est régi avec. Entre autres, notre modèle de

société actuel, la construction et bien d'autres choses que je vais vous développer après. »

« Alors, le caillou, on en a besoin et plus particulièrement le granulats alluvionnaire. Ce granulats alluvionnaire, il est vraiment spécifique parce qu'en fait il est situé sur des anciennes terrasses alluviales. Il est issu de l'érosion naturelle des roches par les cours d'eau. »

« Le granulats a vraiment des spécificités techniques et des caractéristiques qui déterminent son champ d'application. Il est dédié à des ouvrages bien particuliers. »



« On peut voir la photo sur le slide. C'est un galet qui est rond, et qui est extrêmement dur. On peut préciser les besoins. Pour une maison, par exemple, une construction de 100 mètres carrés nécessite 200 tonnes de granulats alluvionnaires. Pour la réfection d'une route départementale, notamment sur un kilomètre. 900 tonnes sont nécessaires »

« Dans le Béarn, la région est déficitaire en termes de matériaux alluvionnaires. Comme vous le voyez, on **produit 720 000 tonnes** et on en **consomme plus d'un million**. C'est une réalité. Il y a des disparités en France et dans le Béarn on est en déficit. Et pourtant, comme je vous l'ai dit, des

cailloux, il y en a partout. Donc le projet à Carresse-Cassaber, c'est d'extraire des matériaux du territoire au profit du territoire par des gens du territoire. »

Dans la continuité de ses explications, Madame Gadomski Brouqueyre présente des réalisations locales :

Les matériaux de Carresse-Cassaber répondent aux besoins en granulats dans notre département

Dans la région, la fabrication des enrobés nécessite des matériaux alluvionnaires, ne pouvant ni être remplacés, ni délocalisés.

Nos clients :

- Conseil Départemental 64
- Conseil Départemental 40
- Conseil Départemental 65
- Communauté des Communes de Lacq Orthez

Ces centrales d'enrobés sont exploitées par les Groupes Vinci, Bouygues, Malet, Sogeba, Eiffage, la Sté Pyrénées Enrobés et la Sté Emulsion des Pyrénées.



- la construction d'une déviation à Saint-Béat qui a été faite avec des cailloux alluvionnaires.
- Le passage Carnot à Pau. C'est de l'aménagement au sol avec un béton bien spécifique.
- Des travaux en montagne.
- Un skate-park pour des enfants à Lescar
- Des tuyaux qui servent pour de l'assainissement avec des diamètres bien différents.

DES MATERIAUX DANIEL LIVRES A CARRESSE CASSABER ET ALENTOURS - 01/01/2024 au 15/04/2026

A 64 BRICOUIS - SALIES DE BEARN

ENTRETIEN DES CHEMINS ARANCOU / BELLOCQ / CARRESSE

LAHONTAN - MAIRIE



Les matériaux de Carresse Cassaber, répondent à un besoin bien précis. Ces matériaux alluvionnaires sont à destination des conseils départementaux des Landes et des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques pour la CCLO. Parce que les conseils départementaux ont dans leurs compétences, la réfection des routes. Ils sont les clients du Groupe Daniel car ils ont un grand besoin de ces granulats et des centrales d'enrobés.

DES MATERIAUX DANIEL LIVRES A CARRESSE CASSABER ET ALENTOURS

RAMOUS - TUYAUX

GARE PUYOO

PAYSAGISTES



Il y a des grands groupes comme Eurovia, Vinci, mais aussi des groupes familiaux notamment Sogea par exemple.

VOCATIONS VARIEES

CONSTRUCTIONS TRAVAUX PUBLICS OUVRAGES D'ART et GENIE CIVIL GRANDE DISTRIBUTION AGRICULTURE



- Les granulats alluvionnaires peuvent être livrés tels quels, mais ils peuvent être aussi transformés en béton, en enrobés, en tuyaux.
- De 2024 et 2026.
- À peu près 27 000 tonnes de matériaux pour refaire la portion autoroutière Bricous - Salies de Béarn.

DES MATERIAUX DANIEL LIVRES A CARRESSE CASSABER ET ALENTOURS

RAMOUS - TUYAUX

GARE PUYOO

PAYSAGISTES




- des cailloux ont été livrés à Arancou, à Bellocq, à Carresse Cassaber
- Pour la mairie de Lahontan, livraison de blocs empilables. Les blocs empilables sont faits avec des cailloux, entre autres.
- La gare de Puyoo. Le béton a été fourni par le Groupe Daniel.
- Des tuyaux pour les travaux d'assainissement à Ramous et Sorde l'Abbaye.
- Des cailloux bruts ou transformés pour des paysagistes ou aménageurs locaux qui peuvent revendre soit à des particuliers, soit d'autres professionnels, pour des piscines et bords de piscines et autres aménagements décoratifs.

• **Monsieur Alexandre Lamy** fait une présentation du projet.

Il rappelle, sans rentrer dans l'historique qui date de 15 à 20 ans, que la Gravière a été autorisée en 2016 par arrêté préfectoral. Elle a été exploitée de manière intermittente, entre 2021 et 2024. L'arrêté préfectoral a été annulé en avril 2024 et depuis deux ans, il n'y a plus d'exploitation.

Compte tenu des besoins et de l'intérêt de ce gisement de Carresse-Cassaber, le Groupe Daniel a décidé de déposer un nouveau dossier de demande d'autorisation.

Il confirme que l'annulation de la précédente autorisation était essentiellement liée aux accès de la gravière. Le nouveau projet propose donc un accès plus court, plus sécuritaire.



EVOLUTION DU PROJET

- Proposition d'un accès plus court à la RD 17 sans traversée des bourgs de Carresse et Cassaber
- Remise en état à double vocation avec :
 - Restitution de 2 ha de zone agricole
 - Création d'un plan d'eau à vocation écologique
 - Aménagement d'une prairie de fauche
 - Zone humide et réseau de mares favorables aux amphibiens
- Un nouveau phasage d'exploitation pour permettre le remblaiement coordonné du secteur Nord

Le principe général du projet est inchangé. Il se développe sur une surface de 34 hectares. Sur ces 34 hectares, il n'y aura juste une exploitation sur 20 hectares.

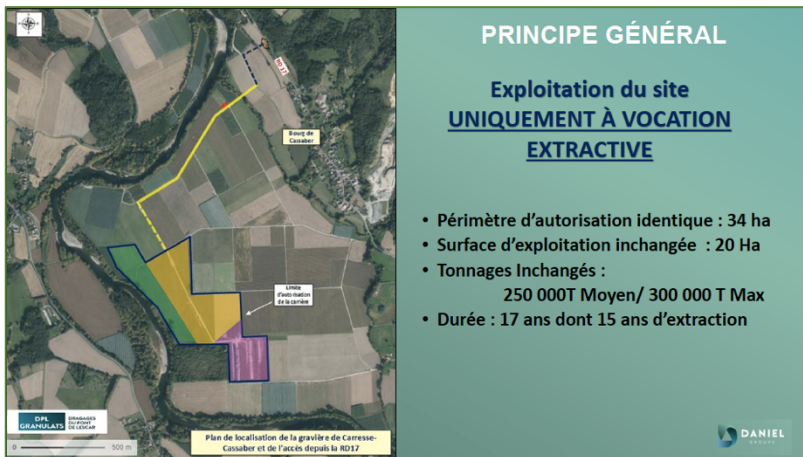
La surface restante est une zone qui ne sera jamais exploitée et qui sera conservée pour des mesures écologiques. Elle n'est pas exploitée tout simplement parce qu'elle est située dans l'espace de mobilité du Gave, qui a été défini par des études hydrauliques spécifiques. La zone a été figée, on ne peut pas y toucher en termes d'extraction. Toutefois, on va s'en servir pour faire des aménagements écologiques et initialement, elle était vouée à une prairie de fauche. Ceci, par rapport au projet de 2016, n'a pas évolué.

Le site et les tonnages, par rapport à ce qu'on avait proposé en 2016, sont inchangés. Soit une extraction de 200 000 et 250 000 tonnes par an en moyenne, et au maximum 300 000 tonnes.

La durée, est toujours de 17 ans, quinze ans, qui sont consacrés à l'extraction pendant lesquels les travaux de remise en état débuteront.

Les deux ans supplémentaires serviront à l'achèvement de la remise en état, nécessitant des apports de terre extérieure pour les réaménagements. Deux ans pour consolider ces aménagements.

Le site, c'est important, est uniquement à vocation extractive. Il n'y aura aucune installation de traitement.



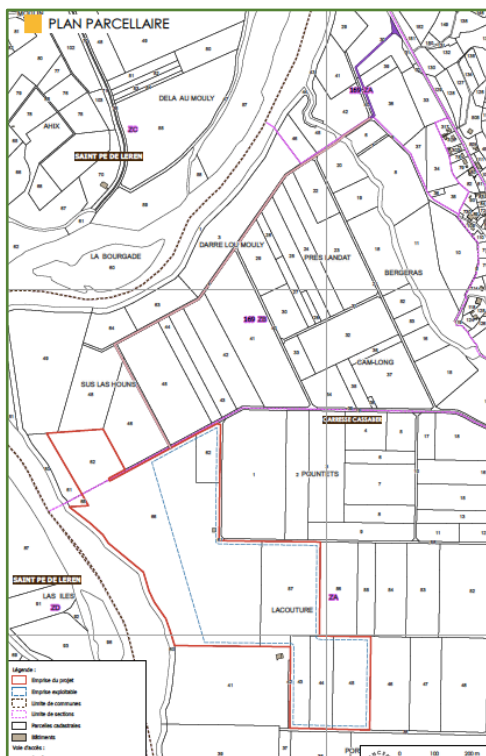
Ainsi, pour éviter les nuisances, l'exploitation se fera sous eau. Les matériaux vont garder toujours une teneur en humidité importante. En termes de poussières, au niveau de l'extraction, elles resteront très limitées.

L'extraction ne nécessitera qu'une pelle mécanique à grand bras ou une dragline et un chargeur.

Le Groupe Daniel a pour habitude de

les renouveler tous les cinq ans. Ce sont donc des engins dernier cri, limités en bruit et en consommation.

Les premières habitations de Carresses-Cassaber sont situées à 700 ou 800 mètres. Elles seront très peu impactées par le bruit et les poussières liées à l'activité.



La première modification par rapport au précédent projet, c'est le nouvel accès.

La configuration, l'implantation de la carrière oblige à prendre un chemin qui est actuellement utilisé à vocation agricole. Le plus adapté, le plus large et le plus direct, et c'est celui qui était utilisé initialement : le chemin de Sus las Houns, sur une distance d'un kilomètre. Il est globalement rectiligne et permet une bonne visibilité.

À son extrémité nord-est une piste nouvelle sera créée pour rejoindre directement le chemin départemental 17. Les services du département des Pyrénées Atlantiques ont validé le principe de cet accès. Il conviendra de définir avec eux les caractéristiques de ce nouveau carrefour.

Le but est de pouvoir permettre la circulation des camions en toute sécurité pour les riverains et pour la co-activité agricole.

La seconde modification c'est le phasage.

Comme il a été dit, la gravière a été exploitée entre 2021 et 2024, en commençant par la partie sud. Cette extraction a permis de développer un petit lac. Ce plan d'eau n'a pas été modifié pendant deux ans. Il s'agit d'un milieu qu'on peut qualifier de milieu pionnier humide, favorable au développement de la biodiversité. Lors de la relance des études pour le nouveau dossier, des écologues sont intervenus à la demande du Groupe Daniel. Des amphibiens, de nombreuses espèces se sont développées dans ce plan d'eau. La loi obligerait à déplacer ces amphibiens ou à faire une demande de dérogation.

Le choix a donc été fait, avec le bureau d'étude, de ne pas toucher à cette zone, pour permettre des aménagements sur la partie qui ne sera pas exploitée : développement d'un corridor écologique, création de mares permettant, pendant une dizaine d'années, le déplacement des amphibiens. Le phasage d'exploitation a donc été inversé pour la mise en place des mesures écologiques.

Par ailleurs, il a été décidé de restituer une zone à vocation agricole.

Une fois la zone nord (en vert sur l'illustration) exploitée pendant les cinq premières années, elle pourra être réaménagée par des apports de terre pour reconstituer une zone à vocation agricole, pour deux hectares. Un autre hectare étant consacré à la mise en place de zones humides en compensation des éléments de biodiversité, dans le cadre de la remise en état.

La remise en état proposée prend en compte le remblaiement agricole, les aménagements à vocation écologique liés, un plan d'eau qui va se développer sur à peu près 15 à 16 hectares. Il



aura une vocation écologique, mais pourra évoluer dans le temps en fonction des besoins, une zone de hauts fonds, et puis une grève caillouteuse qui vont permettre le développement d'amphibiens et d'espèces spécifiques. À cela il convient d'ajouter la prairie de fauche que constitue la partie du site qui ne sera pas exploité.

Une nouvelle remise en état du site



Le remblaiement se fera par des apports de terres

extérieures, des terres qui sont inertes, sur à peu près 12 à 13 mètres. Terre extérieure ou limon qui sont en place et réutilisés. La terre végétale, isolée et mise sous forme de merlon en bordure de site constituera la finition du remblaiement. La remise en état agricole, sera encadrée par un organisme agréé. La Chambre d'agriculture, ou peut être l'INRA.

Des analyses de terre, dès le début d'exploitation, seront engagées pour caractériser le potentiel physico chimique, agricole, nutritif actuel. L'idée est de restituer des terrains qui ont le même potentiel agricole, voire meilleur.

Pour la remise en état, le contrôle et le conseil seront permanent de la part d'organismes qualifiés et indépendants.

Monsieur Lamy conclue son propos en insistant particulièrement sur le remblaiement et l'apport de terres extérieures.

« J'insiste sur ce point-là, qui inquiètent souvent les gens. Pour le remblaiement ne sont admises que des terres qui sont inertes, non polluées. Elles ne peuvent pas provenir de déchets de chantiers. Pour donner un exemple : Lors de travaux de lotissement, il est procédé à un décapage de terre végétale et de limon qui peuvent être utilisés pour le remblaiement. C'est très réglementé depuis maintenant quatre ou cinq ans, pour éviter tout problème de pollution. il existe une procédure réglementaire avec une demande d'acceptation préalable ».

« En fait, toute personne qui propose des terres est obligée de remplir une demande, qui nous permet d'en connaître l'origine et de vérifier sur la base de données « Géorisques ». Il s'agit d'une base d'environnement. Nous nous assurons que le chantier d'origine n'est pas situé sur un sol pollué. Si un doute existe par rapport à la nature du chantier, nous demandons des analyses permettant de spécifier le caractère inerte de ces terres. « L'acceptation » validée de notre part, le client vient déposer sa terre. Nous procédons à un premier contrôle visuel qui est fait pour être sûr qu'il n'y ait pas divers matériaux, autres que de la terre. »

« Ces terres sont stockées provisoirement. Puis, elles vont être repoussées au bull dans la zone de remblai. Avant de les enfouir, il y a un deuxième contrôle visuel pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème. Enfin, en termes de traçabilité, désormais les services de l'État ont mis en place le site « Tracdéchets », où il y a obligation de déclarer toutes les terres qui rentrent sur notre site. »

« Elles sont pesées et elles sont déclarées. Les données qui sont mises dans cette déclaration, doivent être enregistrées dans la base de données de l'État. Nous sommes contrôlés ensuite par les services de la DREAL². »

« Le producteur de terre déclare ce qu'il va envoyer et le receveur déclare ce qu'il a reçu. Et normalement, à la fin, on retrouve les mêmes quantités et on s'assure de la traçabilité. Voilà qui nous garantit de ne recevoir que des terres saines. »

Le commissaire enquêteur remercie les représentants du Groupe Daniel pour leur présentation et donne la parole à l'assistance.

• **Monsieur Bernard Aguer** : *« J'ai deux questions à vous poser s'il vous plaît. La première, dans le cas où la gravière serait en exploitation, ça représente combien de camions par jour ? Et deuxième question, je n'ai pas bien vu, mais peut être que j'ai mal regardé, où se situe la sortie sur la départementale 17. Il y a une butte qui nous amène à la Vierge dite la Vierge du Séqué et je me demande où se situe la sortie. »*

Réponse de Monsieur Lamy *« Après la Vierge, quand vous venez de Cassaber, juste après la Vierge. On ne touche pas à la Vierge. »*



² DREAL : Direction régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Monsieur Aguer « C'est au milieu de la descente. »

Monsieur Lamy « Alors, c'est pour ça que j'ai insisté sur le fait que le Conseil départemental avait validé cette sortie. La visibilité et la sécurité, ce n'est pas moi qui les ai calculés, c'est le département. Qui a fait cette première analyse de ces problématiques. Ils ont estimé que c'était suffisant et nécessaire et pour cela nous ont donné leur aval. »

« Les camions qui repartiront de notre site le feront par « un tourne à gauche » sur la RD 17. Des aménagements seront réalisés en respectant les prérogatives et les directives du Département. »

« Quant à la première question touchant au nombre de camions. Avec un rythme moyen compris entre 200 000 et 250 000 tonnes de granulats par an, c'est entre 50 et 60 camions par jour. Aller-retour : 25 à 30 rotations, donc 50 à 60 camions. »

• **Madame Nicole Andrieu** de Carresse, membre du collectif en pleine vue. « Vous vous êtes soucié beaucoup dans cette étude des amphibiens et j'en suis ravie parce que ce sont des petites bêtes adorables. Mais par contre, là où je trouve un petit manque peut-être, c'est par rapport aux agriculteurs et notamment des producteurs de kiwis qui sont tout-à-fait impactés par les poussières et notamment les poussières qui seront provoquées par le déplacement des camions. Donc quelle solution allez-vous apporter à ce genre de nuisances ? Merci. »

Madame précise qu'elle n'est pas productrice de kiwis.

Réponse de Monsieur Lamy « C'est une question que nous avons étudiée avec sérieux, évidemment. Nous empruntons le chemin Sus las Houns. Effectivement, c'est un chemin empierré sur lequel nous pouvons circuler en notre qualité de propriétaire de parcelle. Nous avons le droit de circuler, mais nous ne pouvons pas l'aménager actuellement. Je dis bien actuellement. Il n'y a que l'arrosage régulier qui permet d'éviter l'envol de poussière en l'état actuel des choses. C'est ce qu'on a prévu dans le dossier : actuellement, nous ne pouvons faire que de l'arrosage puisque nous ne sommes pas autorisés à proposer plus d'aménagements. Si cela évolue... nous restons ouvert à la négociation. »

• **Madame Marie-Marthe Suhas**. J'habite au 371 chemin de Laribère, c'est à dire le chemin qui mène directement dans la plaine. Et je voudrais qu'on me parle des nuisances sur les maisons d'habitation, s'il vous plaît, ainsi que de la poussière, parce que vous avez parlé de poussière. Mais ce que je peux vous dire, c'est que les camions qui se promènent dans la plaine font énormément de poussière, et le tracteur qui se promène avec sa tonne pour arroser les chemins ne suffit pas. On ne voit rien dans la plaine. Et les maisons sont à 300 ou 400 mètres.

Réponse de Monsieur Lamy « En termes de transports, théoriquement, les camions partent sur la partie nord, ce qui limite l'impact pour vous. Je dis bien : il n'y a aucun camion qui sera utilisé pour les transports de granulats, qui utilisera les chemins autres que celui de Sus las Houns. Ensuite, par rapport à ce chemin, théoriquement vous êtes globalement en dehors des vents dominants, mais ça n'exonère pas. Je vois très bien la poussière que font les camions. La seule réponse que je peux vous apporter actuellement, c'est de travailler sur l'arrosage des pistes pour limiter cet envol. En termes de nuisances par rapport à votre habitation liée aux extractions, elle reste réduite. La pelle mécanique, le chargeur. Vous êtes à des distances qui restent suffisamment loin. Si vous avez des inquiétudes, on sera force de proposition.

Pour veiller au niveau de poussière, il y a des suivis qui se font par des jauges. Si cela peut vous rassurer, on peut poser des jauges de poussière et évaluer.

Il existe une réglementation en termes de bruit. Des mesures sont faites. Nous le faisons sur tous nos sites, c'est une obligation, elles sont faites annuellement ou semestriellement selon les cas. Ces mesures sont transmises à la DREAL. Nous devons être conforme au niveau d'émergence qui est demandé. Il est censé respecter le riverain. Alors après, j'entends très bien qu'en termes de bruit, c'est une question de sensibilité. Si vous avez des inquiétudes, nous pouvons mettre en place un suivi et vous donner les valeurs et ensuite essayer de trouver des mesures, si nécessaire, pour limiter les nuisances. »

• Madame Virginie Pédelucq « *Bonjour, je suis productrice sur la zone de Carresse-Cassaber. On a neuf hectares de kiwi vert. Nous apportons à la coopérative privée la Ligue près de Peyrehorade. Aujourd'hui, on a 34 hectares tous producteurs confondus, jaune et vert, dans cette zone. Je ne sais pas si vous le savez, mais historiquement, les plus belles terres étaient en bord du Gave. Aujourd'hui, on vit un dépérissement racinaire lié à des sols lourds. La seule zone qui reste belle et exploitable et productive où on tourne aux alentours de 30, 35 voire 38 tonnes /hectare, c'est cette zone-là.*

Si je fais un calcul rapide aujourd'hui pour les 34 hectares à peu près à 35 tonnes et au prix où nous le payons, c'est à peu près entre 2 et 3 millions d'euros de chiffre d'affaires perdu.

Si vous n'avez pas réussi à limiter les nuisances poussières parce que pour nous, c'est obligatoirement de la catégorie trois.

Ensuite, vous parlez de vos deux hectares de terres que vous allez apporter justement pour pouvoir faire de nouvelles cultures. Ce qui nous intéresse nous, c'est justement le gravier. Et vous, vous allez l'enlever. Donc bon, je ne sais pas ce que les gens planteront ensuite sur ces deux hectares, peut-être du maïs ou je ne sais pas, du soja.

En tout cas, ils ne seront pas rétribués entre 2 € pour le verre et 2,50 € pour le jaune au kilo.

Et ensuite, je voulais vous dire aussi que sur ces 34 hectares, nous avons actuellement neuf hectares de jaune, de kiwi, jaune gold et le reste c'est essentiellement, en plus du label rouge, en kiwi vert pour les 25 hectares.

Bon, quels sont les indemnités prévues pour ces agriculteurs qui apportent chez nous ? Et peut-être d'ailleurs il y en a d'autres qui n'apportent pas dans notre coopérative. Donc je voudrais savoir ce que vous prévoyez, et j'aurais aimé savoir quel est votre chiffre d'affaires prévu sur cette zone d'exploitation. Est ce qu'elle en vaut vraiment la chandelle ? Parce que nous par contre, on va se mobiliser, ça c'est certain.

Sans compter que les tonnages que nous ne rentrerons pas, entre 900 et 1200 tonnes, ça représente quand même 1 € de charge pour faire baisser les charges fixes pour la coopérative, vous pourrez ajouter 1 million de plus. Donc voilà. Donc j'attends votre réponse.

Moi vos arguments écologiques. Il y a des gens aussi, il y a les agriculteurs qui se sont mobilisés, il n'y a pas longtemps, donc bon, quelque part, pour les amphibiens, je suis d'accord.

Moi aussi je suis agricultrice, j'aime la nature. Mais on doit compter les gens qui travaillent. Nous venons de finir l'éclaircissage. Pour traiter l'éclaircissage en trois semaines, il nous faut entre 35 voire 50 saisonniers qui viennent avec leur propre voiture. J'aimerais bien savoir comment ils vont pouvoir passer au milieu des camions quand il va falloir faire cette période de travail aussi, qui est sur un temps imparti où on ne peut pas dépasser les quinze jours, trois semaines, sinon on rate notre éclaircissage, les récoltes, la dangerosité. Et alors, Vous parlez toujours de nuisances limitées. Il va être un peu humide mais voilà, il faut à un moment qu'on ait des ordres de valeur quoi. Parce que là, les gens, on voit ne serait-ce qu'avec simplement nos employés, quand on utilise ou quand les tracteurs passent sur ces chemins. Et comme l'a dit la dame, il y a une poussière folle.

Donc j'imagine qu'avec l'extraction, on va se retrouver dans des situations peut être catastrophique. Alors que ferons-nous de nos récoltes ? »

Réponse de Madame Joséphine Daniel *« Merci pour votre témoignage., je ne vais pas dire l'inverse, je suis sincère, je n'avais pas connaissance de ces chiffres-là. Par contre, j'ai conscience de l'impact des nuisances que l'on a sur cette culture de kiwis et je me porte volontaire pour discuter avec vous et trouver des solutions. Là ce soir, je suis désolé, je n'ai pas la réponse. Nous vous présentons, en l'état, le dossier*

Pour répondre à une autre de votre de vos questions : est-ce que vraiment ça vaut le coup d'extraire ? Enfin, quel est notre intérêt, celui du Groupe Daniel ? En effet, ça fait 20 ans qu'on essaye et comme je l'ai dit, comme je le disais tout à l'heure, en tant que nouvelle présidente, j'ai voulu relancer ce dossier parce qu'il en va de la pérennité d'une centaine d'employés et donc c'est ma responsabilité d'employeur.

Mais voilà, je me bats, je me bats simplement pour la pérennité du Groupe Daniel et surtout de la filiale Dragage du Pont de Lescar. Qui est mise en péril si ce site ne se fait pas. Parce qu'il sert de concert avec l'activité du centre de Abos. »

• **Madame Stéphanie Driollet** *« Je suis habitante d'Auterrive, au village juste à côté. C'est au commissaire enquêteur que je pose la question. Vous avez dit : il y a quelque chose qui a changé. Avant, on faisait une enquête publique, maintenant on organise une consultation du public. Je voudrais savoir quelles sont les différences ? Qu'est-ce que ça implique ? »*

Réponse du commissaire enquêteur *« Il s'agit d'une affaire de modalités et de procédures !*

Précédemment, les dossiers étaient présentés par les porteurs de projets, adressés aux différents organismes pour avis, c'est à dire la mairie, l'Autorité environnementale, la Direction départementale des territoires et de la mer, l'Agence régionale de santé...

Chacun de ces organismes donnait son avis avant le début de l'enquête publique. Puis, une fois ces avis donnés, l'enquête publique commençait. Elle durait un mois à la fin duquel elle était clôturée et le commissaire enquêteur faisait un rapport et donnait son avis.

Aujourd'hui, On parle de « procédure parallélisée », c'est à dire qu'à partir du moment où le dossier est présenté et qu'il est considéré comme complet, pas satisfaisant, simplement complet. Qu'il est bien constitué de toutes les pièces nécessaires, on peut commencer à procéder à la consultation.

Cette consultation du public dure trois mois au cours desquels les différents organismes cités plus haut : la mairie, la DDTM, l'ARS, tous ces organismes qui sont consultés donnent leurs avis. Pendant la consultation, pendant les trois mois on recevra leurs réponses au fur et à mesure. Et le dossier peut être susceptible d'évoluer en fonction des avis qui sont donnés. Voilà. Et la procédure, puisqu'on est moderne, profite du monde numérique, avec l'usage d'un registre dématérialisé.

Pendant les trois mois de consultation, le commissaire enquêteur va assurer six permanences différentes, deux réunions publiques, celle d'aujourd'hui et une autre à la fin, prendre connaissance de tous les avis et en faire l'étude.

À l'issue, il rédigera un rapport dans lequel, ayant fait l'analyse de toutes les contributions, celles du public et celles des institutions, constatant les réponses du porteur de projet, produira ses conclusions, son avis personnel.

Enfin, puisque la décision est une décision préfectorale, c'est donc le préfet qui prendra un arrêté pour autoriser ou non cette exploitation. »

Madame Stéphanie Driollet « Une autre petite question. À propos des matériaux. Vous avez dit que c'était une extraction humide. C'est bien ça ? Pardon, mais je voulais savoir, c'est parce que quand vous creusez, il y a de l'eau où vous rajoutez de l'eau ? »

Réponse de Monsieur Lamy « Non, en fait, dans la zone des matériaux alluvionnaires, il y a une nappe d'eau qui se développe sur à peu près 10 à 11 mètres d'épaisseur. Au sein des graviers, elle circule, elle est en relation avec le Gave. L'eau de la nappe se cale à son niveau. Quand nous extrayons les matériaux, ils sont sous eau, On les entrepose en tas, ils restent toujours humides et sèchent lentement. C'est pour ça qu'on peut affirmer que les nuisances de poussières n'existent pas au niveau de l'extraction. »

• **Monsieur Sylvain Chevalier** - Association pour la protection de la qualité de vie en Béarn des Gaves.

« Donc nous avons été un petit peu au début de l'histoire de votre aventure. En ce qui concerne l'enquête publique, je voulais juste rappeler que la première enquête publique avait émis un avis défavorable sur votre projet et que malgré tout, le projet avait été lancé et que nous avons dû nous mobiliser pour que finalement, le projet a dû être arrêté. Ça, c'est vraiment les choses factuelles. Et je tiens à disposition un extrait du rapport de l'inspection des installations classées du 28 octobre 2024, qui liste les motifs de rejet de votre projet. Voilà, je le tiens à disposition, ça sera versé aussi auprès de la consultation publique.

Et je voulais juste rappeler qu'il y a quand même eu un recours sur l'histoire des chemins agricoles, de la non cohabitation sur les chemins agricoles. Il y a eu un jugement, il y a eu un appel qui a été perdu, et ensuite il y a eu un délibéré en Conseil d'État le 18 juillet 2024. »

« Et aujourd'hui, même si vous avez fait quelques efforts à réduire l'usage des chemins agricoles, les chemins agricoles sont toujours là. Et comme c'est passé au Conseil d'État, je me pose la question de comment on peut revenir sur ce sujet-là ? C'est une première question. »

« Peut-être que j'adresse au préfet directement les autres questions, mais en fait c'est sur tout ce qui a été, tout ce qui est évoqué dans les motifs de rejet. Ici par la DREAL. Finalement, c'est sur l'hydrologie, évidemment, c'est ce sur quoi on a échangé au tribunal de nombreuses fois et que finalement la DREAL a reconnu. C'est à dire que dans votre dossier d'ailleurs, on voit la plaine complètement inondée, complètement recouverte en 2018, ce qui n'était pas le cas dans votre premier projet. Et malgré tout, on considère que ce n'est toujours pas le lit du Gave. Donc ça c'est vraiment des questions plus techniques et on va continuer nous à mettre en place les arguments. » »

« D'abord, je tiens à remercier quand même le Groupe Daniel d'organiser cette réunion publique. Peut-être que c'est une nouvelle modalité, mais en tout cas en 2015, 2016, 2017, autant le Groupe, Daniel avait frappé aux portes et consulté toutes les mairies. Mais autant le public n'avait pas été consulté et c'était peut-être un peu une cause de discorde. Donc cette fois, si vous êtes là, donc au moins là-dessus, pour moi c'est un point positif. »

« On voit sur le Gave, si vous prenez à l'ouest de votre de votre espace, on sait pertinemment que le Gave va éroder vers la carrière, vers le projet de carrière. Sur vos plans, on dirait que dans 50 ans, pile poil, ça va s'arrêter à la limite de votre trou. Mais néanmoins, on sait très bien, que ça ne se passe pas comme ça. Et donc on a dessiné des cartes qu'on versera encore une fois à la consultation publique parce que c'est des cartes hydrologiques, évidemment, pour montrer que,

en fait, on a toujours un problème, comme c'est indiqué par le rapport de l'inspection des installations classées, qu'il y a une insuffisance de l'étude hydraulique, notamment pour la surveillance du plan d'eau vers le gave d'Oloron.

Et là-dessus, on va continuer, on va avoir besoin de relationner ensemble pour que vous trouviez, que nous trouvions nos pierres d'achoppement. Voilà donc ça c'est très important. »

« Je voulais dire autre chose. Vous parlez que d'une, seule carrière aujourd'hui, on a bien entendu, c'est un seul projet, mais néanmoins, il y a une suspicion. Nos aventures passées entre notre association et vous, a créé une suspicion et on a eu un problème de confiance. On n'a jamais pu discuter ensemble. Je le rappelle, parce que on était sur des positions opposées, certes, mais je regrette qu'on n'ait pas eu un peu plus de communication et de dialogue. «

« Voilà, donc c'est peut-être un premier pas ce soir, mais néanmoins, pour moi, je me questionne sur le fait que le préfet ait pu accepter d'instruire votre projet puisque pour nous le projet est le même. C'est à dire qu'on ne voit pas de changement ni sur la partie hydrologique, ni sur l'usage du chemin. Il n'y a pas de changement pour nous, On continuera à en discuter après cette réunion et on apportera tous les éléments pour argumenter. »

Réponse de Monsieur Lamy *« Merci à vous. J'apprécie aussi discuter. Madame Daniel est favorable la discussion. Donc, je pense qu'on échange plus longuement ensemble.*

J'apporte quelques petits points. Moi, je suis hydrogéologue de formation. La partie quand on parle du Gave, c'est de l'hydraulique. Je ne suis pas expert. Toutefois, on a fait pas mal d'études. J'ai des diapos de la plaine. Qu'on soit tous d'accord : gravière ou pas gravière, elle est inondable. Elle sera toujours inondable. Ça, ça ne change pas !

Le deuxième point, c'est l'espace de mobilité du Gave. Il y a une méthode, elle a été évaluée en 2012, contestée en 2022. On a refait faire des études en utilisant des méthodologies un peu plus confirmées. Ce n'est pas moi qui l'ai fait, c'est le bureau d'étude qualifié. Alors moi, je ne la conteste pas. Les méthodologies utilisées, ont été validées par la DDTM. Elles ne sont pas contestées, elles aboutissent à l'espace de mobilité du Gave maximum. C'était le même en 2012, mais c'est toujours le bureau d'étude. On pourra demander une contre-expertise. Par d'autres experts qualifiés. Quoiqu'il en soit, la méthodologie qui a été utilisée, elle a été validée, elle conduit à cet espace de mobilité. Qui n'a pas changé et qui détermine la zone d'extraction. C'est pour ça que le projet reste le même en termes d'extraction ».

« Vous avez parlé du fossé, en période de hautes eaux qui partait. Alors c'est un avantage de remblayer la zone, d'un point de vue hydrogéologique. Effectivement, il y aura toujours de l'eau. Les terres qu'on va remettre seront plus argileuse. La nappe circulera toujours dans ces terres. La perméabilité sera un peu plus faible, certes. Cela conduit à une évolution des niveaux d'eau localement. Par contre, le fait de remblayer, va éviter la remontée de nappe qu'on avait avant à l'aval. Ça a été modélisé. J'ai les modélisations, mais on va rentrer dans des débats techniques. On peut échanger, mais quoiqu'il en soit, on n'a plus besoin de cette surverse. Elle n'existe plus en hautes eaux. Cette problématique est évitée. Et c'est aussi pour cela qu'on avait fait le choix du remblaiement au nord, c'est qu'on évitait cette surverse sans porter atteinte par rapport au niveau d'eau. »

Réponse de Madame Joséphine Daniel *« Moi j'apprécie le fait qu'on puisse échanger. C'est vrai que cela n'a peut-être pas été le cas dans le passé, mais à nouvelle génération, nouveau process. On va discuter ensemble.*

D'ailleurs, s'il vous plaît Monsieur, si à la fin de la réunion vous pouvez venir nous voir pour qu'on prenne vos coordonnées pour avancer dans les discussions.

De même madame (s'adressant à Madame Pédeluq), pour les kiwis, il me semble, sauf erreur de ma part, mais je ne crois pas, qu'on a essayé de vous contacter ou quelqu'un de votre famille, à plusieurs reprises, pour essayer de discuter. Mais en vain. Donc là aussi, je réitère, si vous êtes ouverte à la discussion, venez nous voir à la fin pour qu'on avance dans les discussions. »

• Monsieur Guillaume Cazenave *« Bonjour. Je vais faire attention à ce que je dis parce que la dernière fois que j'ai échangé avec vous, c'était derrière la barre du tribunal pour diffamation où j'ai été en procès pendant quatre ans avec l'entreprise. Daniel.*

Moi, je voulais poser des questions sur ce qui est différent de ce projet par rapport à l'ancien projet, parce que je ne vois pas beaucoup la différence. Mais d'abord, je voudrais rebondir sur ce qu'a dit Madame (montrant Madame Pédeluq), parce que quand elle vous a posé des questions pour savoir si ce projet valait le coup, vous avez parlé de « oui pour Daniel », pour le Groupe Daniel c'est une question de survie. Ça vaut le coup, mais ça on n'en doute pas. Si vous venez ici et que vous revenez encore quelques années après, on sait que ça vaut le coup financièrement pour le Groupe Daniel et que c'est bien pour vous. Mais moi je pense que la dame, là, la question qui est posée, c'est : est-ce que ça vaut le coup pour nous, pour les agriculteurs qui vivent ici et qui perdent une partie de leurs récoltes, pour les gens qui habitent ici et qui travaillent ici et qui subissent les camions qui passent partout. Pour les gens qui vont perdre de la valeur sur le prix de leur maison, parce qu'il y a une carrière qui est juste à côté.

Donc, il y a plein de nuisances qui sont là. Donc, pour vous, on se doute que ça vaut le coup, mais pour nous, je ne suis pas sûr.

Et donc moi, ma question, c'est là quand il a demandé le nombre de camions, vous avez dit 50 camions. On vous donne un blanc-seing pour 300 000 tonnes par an, il y a 300 jours ouvrés. Donc ça fait 1000 tonnes par jour à sortir. Sachant qu'a priori c'est des camions de 12 ou 18 tonnes. Donc oui, c'est 50 gros camions qui vont passer par jour, tous les jours. Ma question c'est où vont ces camions une fois qu'ils sortent ? Parce que a priori vers Sorde l'Abbaye, ils n'ont pas le droit d'y aller. Donc à moins qu'il y ait un échangeur d'autoroute apparemment, peut être que Vinci ils vont construire quelque chose, on ne sait pas, mais sinon ils partent dans le village. Donc où vont ces camions et comment vous pouvez nous assurer qu'ils vont pas nous déranger. Sachant que la dernière fois, vous n'aviez pas le droit de passer par ce chemin qui remonte et qui appartenait à un ancien carrier ?

Mais apparemment maintenant vous avez le droit. Donc il vous faut passer par l'autre côté. Et donc là, maintenant, on va avoir le même problème parce que vos camions, à l'époque où ça a été utilisé, entre 2021 et 2024, ils coupaient directement par ici pour éviter de faire le tour. Et donc, j'aimerais bien aussi savoir si ces chauffeurs, ces emplois que vous voulez sauvegarder, ce sont des emplois locaux ? Est-ce que vous allez faire travailler des gens ici ? Parce que la dernière fois pendant trois ans, c'était des chauffeurs qui étaient plutôt roumains ou polonais. Enfin je suis pas super fort en accent, mais pour le peu que j'ai échangé avec eux, ils n'étaient pas d'ici. Donc moi j'ai plein de questions comme ça. Est-ce que ça vaut le coup ? Qu'est-ce que ça apporte à la région à part notre cadre de vie qui va être quand même un petit peu réduit ? Et les animaux qui sont revenus dans le lac, je peux vous assurer qu'ils étaient avant que vous creusiez le lac, ils étaient déjà là, ils étaient dans le Gave. C'est juste que quand vous êtes venu avec vos bulldozers, ils sont partis et là, maintenant, ils sont revenus. Mais je pense que si vous revenez pas, ils vont rester. De toute façon, y a pas besoin de vous pour les préserver.

Réponse de Monsieur Lamy – « Il y a beaucoup de questions dans votre plaidoyer, mais c'est très bien. J'ai vu aussi sur le site, vos questions, mais c'est très bien. Je ne pourrai pas répondre à toutes aujourd'hui.

Pour ce qui concerne les trajets des camions, c'est bien défini ! Aucun camion ne passe dans Carresse Cassaber. Ils partent, comme on l'a dit tout à l'heure, en direction Sorde L'Abbaye. Il n'y a pas d'interdiction de circulation pour les poids lourds actuellement. »

Monsieur Cazenave à nouveau « Alors, pour revenir un petit peu par rapport aux coûts, ou plutôt à ce que rapporterait cette gravière au groupe Daniel. Ça, j'en suis convaincu que c'est tout à fait conséquent, énorme. Mais ça, ce n'est pas le problème. Le problème, par contre, c'est qu'est-ce que va rapporter cette gravière à la commune de Carresse Cassaber, sachant qu'il y a déjà deux sites industriels, dont un qui est un peu à l'arrêt, mais sur une petite commune rurale, ça représente deux sites énormes. Et en termes de retombées financières, je parle bien sûr sur la commune. J'aimerais savoir ce que cela va donner, sachant qu'il y a quand même des emplois aussi, Comme l'a dit l'autre dame tout à l'heure, qui travaillent dans la plaine, il y a des saisonniers, il y a des personnes qui travaillent à temps plein, cela représente une masse importante. Donc voilà, j'aimerais aussi, après, du point de vue de la commune, ce que ça va lui rapporter. »

Réponse de Madame Joséphine Daniel – « La, je vais donner un peu la même réponse que tout à l'heure. Ce soir, Nous vous présentons le dossier en l'état. Par contre, nous sommes en pourparlers, entre autres, avec Monsieur le Maire et son conseil municipal pour justement trouver un équilibre entre nos intérêts, mais également les vôtres. Les discussions viennent juste de commencer, nous en sommes à la première réunion publique. Donc ce soir, je ne peux pas vous répondre, mais par contre, c'est justement l'objectif, avec Monsieur le Maire et le conseil municipal, de trouver des intérêts pour la commune. Voilà, rien n'est à un sens unique. Je l'ai répété à plusieurs reprises. »

• **Madame Geneviève Delanoë**, « Je suis exploitante agricole et je suis membre de l'AFR qui regroupe les propriétaires des parcelles agricoles en particulier. Quand nous avons recréé l'AFR en 2017, le premier contact que nous avons eu avec votre groupe a été, par l'intermédiaire d'un avocat, sous forme d'une lettre recommandée avec quantité de demande, etc. Donc on n'a jamais pu au début présenter nos interrogations. Aujourd'hui, comme l'a dit Monsieur Chevalier, vous êtes là. Mais je m'étonne quand même parce que nous avons participé à tous les recours qui ont été déposés contre le Groupe Daniel. Je m'étonne que quand vous avez présenté votre projet, vous n'avez pas pensé à vous adresser à nous. Et là, ce n'était pas une question de discuter maintenant, après la réunion Mais de nous prévenir du dossier que vous alliez déposer. Bon, là-dessus, évidemment, la mairie l'a su, etc. Mais en tant que propriétaire, je rappelle qu'une assemblée générale en 2019 a interdit à votre groupe de prendre les chemins de la plaine parce qu'il n'était pas fait pour une exploitation industrielle, et on a émis beaucoup de raisons pour cette demande, à savoir ce qui a été évoqué. Dangereux, une zone où les tracteurs pourraient se réfugier, j'imagine, face à des 40 tonnes qui arrivent, on était arrivé à 80 camions par jour.

À l'époque, c'était vos chiffres. Donc aujourd'hui, ma question est pourquoi vous ne nous avez rien dit ? Nous sommes directement concernés et pas seulement pour les kiwis, même s'ils sont une part importante, mais aussi toutes les autres personnes le long du chemin, sur la zone et le pont du Gouat qui vous sont interdits et qui ont été la base même de votre..., j'allais dire défaite, pardonnez-moi l'expression il ne me vient rien d'autre, devant les tribunaux. Tribunal administratif de Pau, Cour d'appel de Bordeaux et Conseil d'État. Le côté hydrologique a été un peu sous-évalué, mais on en a parlé, donc je m'en tiens à ça. Donc, l'affaire regroupe les propriétaires exploitants agricoles plus d'autres dans le village. Nous n'avons rien su. Nous l'apprenons par la presse, par la

convocation qu'il y a eu aujourd'hui. Donc voilà, je pense qu'on était en droit d'être au courant de ce que vous voulez faire, ne serait-ce que pour nous demander s'il y a une possibilité d'emprunter le chemin Sus las Houns. C'est le pont du Gouat qui n'est pas très prêt, je pense. Enfin, il va être problématique je pense, pour un passage aussi énorme de camions aussi lourds. »

Réponse de Madame Joséphine Daniel « Merci, Madame. Merci pour votre témoignage. Alors, sachez que le président de L'AFR a toujours refusé tout contact avec nous. Et justement, là, nous sommes en train de préparer un courrier pour de nouveau tenter de rentrer en contact avec votre président. Étant donné que vous êtes là ce soir, alors, je ne sais pas s'il y a d'autres personnes qui sont membres de L'AFR, mais venez nous voir. Oui, je suis désolé, mais les discussions ont été bloquées il y a plusieurs années, par une seule personne de L'AFR. J'ai une convention qui a été écrite le 23 novembre 2020. C'est la troisième version avec tout ce que le Groupe Daniel propose comme aménagement. Justement dans votre propre intérêt et qui a toujours été refusé. »

Madame Geneviève Delanoë, « Nous avons refusé la circulation sur les chemins et la convention n'est absolument pas contre cette circulation. Nous avons repoussé vos conventions parce qu'elles ne correspondaient jamais à ce que nous avons demandé. Quand nous avons rencontré le président Daniel, à deux reprises, il nous avait dit Oui, oui, oui. Et finalement, à l'assemblée générale, il n'y avait rien eu, rien de fait dans le sens qu'on lui demandait. Donc, en 2019, on a conclu, ça a été voté à la majorité des propriétaires de refusé la circulation. Or, les camions de l'entreprise Daniel reprennent le chemin de l'AFR et le pont du Gouat qui sont propriété des gens qui travaillent au bord de ce chemin. Voilà, donc je pense que c'était un minimum. Vous auriez envoyé une lettre. Peut-être que nous aurions pu la lire parce qu'on est quand même très nombreux. »

Madame Joséphine Daniel acquiesce.

• **Madame Marcillac** de Hauterrive, un village limitrophe. « Bonjour. Vous avez développé plusieurs aspects dans la présentation l'aspect hydrologique, l'aspect écologique. On a évoqué l'agriculture également. Je pense qu'il y a quelque chose malheureusement dans la présentation qui n'est pas assez présent, c'est la santé humaine. Alors, on sait très bien que cette poussière, vous le savez, est chargée en silice. La silice, alors, même si on est en milieu aéré, provoque des silicoses qui sont donc des cancers. Est-ce que sur vos sites précédents il y a déjà eu des mesures peut être déjà réalisées pour vos salariés d'une part et pour l'environnement ? Et ensuite en parlant toujours de coût pour la santé, je reviens sur ce qu'a dit Madame, parce que, en fait, les conséquences que peuvent avoir aussi sur l'aspect social de notre secteur, elles ne sont pas anodines parce que quelqu'un qui perd son emploi, quelqu'un qui perd de l'argent, quelqu'un qui perd ses bénéfiques, qui est affecté justement par des soucis liés à sa survie, à sa survie financière avant tout. Moi je comprends les préoccupations de votre groupe, mais tout ça, en fait, provoque aussi des dégâts de santé psychique derrière du dégât de santé social. »

« Et donc en fait, moi, votre réflexion, je me dis est-ce que on est allé au bout des processus ? Est-ce que ce n'est pas intéressant aussi de mener une réflexion sur vraiment l'aspect santé et l'impact que ça aura sur les populations proches ? Et je voudrais revenir sur le bruit et sur le passage des camions. On sait très bien que le bruit, en fait, il altère. Si moi je le sais parce qu'il y a des camions qui passent devant chez moi et ils passent jusqu'à très tard le soir quand ma fille est déjà couchée. Donc je peux vous dire que ça perturbe le sommeil et les perturbations sur le sommeil ont des conséquences sur notre vie du lendemain, sur des syndromes dépressifs, sur plein de choses. Alors c'est sûr, là je rentre dans le détail, j'en ai bien conscience, c'est assez pointilleux, mais je crois qu'il

y a quand même des sujets qui mériteraient aussi de faire partie de votre présentation. Et est-ce que les camions, auront un horaire dans la journée, un horaire de fin auquel ils n'auront plus le droit de circuler aussi et de fermeture de vos portes ? »

Réponse de Monsieur Lamy - « *Alors plein de questions. Déjà pour les horaires d'exploitation : 7h/17h, on ne déroge pas ! Donc il n'y aura plus de camions après 17 h et pas le week end. Donc c'est uniquement du lundi au vendredi et pas de travail les jours fériés ni de nuit. C'est très clair, c'est dans le dossier.*

La silice : Alors effectivement, gisements alluvionnaires, donc gisements potentiels, les matériaux peuvent renfermer la silice. La problématique, on la connaît bien sur tous nos sites, on a des suivis en poussière depuis 20 ans, 25 ans. Même au niveau de notre personnel, on a des contrôles réglementaires. C'est obligatoire. On le fait chaque année, auprès de notre personnel, pour éviter toutes les problématiques de silicose, et ils ont toutes les mesures de suivi. La problématique, on la connaît, effectivement, avec la poussière. Mais, au niveau de l'extraction, c'est sûr, il n'y a pas de souci de silice sur les chemins.

Ce sont des chemins en terre. Ils ne sont pas en matériaux siliceux, Alors, quoiqu'il en soit, pour les gravières en eau, on n'est pas obligé de faire un suivi des poussières dispersibles. Ça c'est la réglementation, mais on le fait volontairement sur nos autres sites. On met en place des jauges. Elles sont trimestrielles au niveau des habitations et on contrôle la quantité de poussière. Alors il n'y a pas une norme qui nous impose, on doit être inférieur à 500 mg/m²/j, en quantité totale. On ne fait pas de mesure de silice chez les gens. Mais déjà pour notre personnel, si lui n'a pas de problème au niveau même du site, ça c'est plutôt rassurant. En tout cas pour les émissions de poussières, on va dire environnementales et qui sont susceptibles d'arriver à vos maisons. Il y a des suivis qui peuvent être mis en place. La réglementairement, comme on a une gravière en eau, la loi n'impose rien mais on le pourra, on le fera si c'est nécessaire.

Alors par rapport au chemin d'accès, c'est de l'empierrement. »

Monsieur d'Argaignon « *Alors juste une remarque. J'écoute tout ce que vous dites. Les chemins sont empierrés en roches calcaires, donc il n'y a pas de silice dans la poussière que soulèvent les camions ».*

Monsieur Lamy « *Le bruit, les risques psychosociaux. Alors c'est vaste ça ! Je ne peux pas vous répondre concrètement ce soir. Je n'ai pas aujourd'hui les réponses. »*

• **Monsieur Pascal Lafargue**, *Bonjour. Je suis à la fois agriculteur à Cassaber et je suis papa de deux garçons aussi, qui ont douze et huit ans et qui font du vélo. Et nous, dans le temps, on allait où ? du côté de Madame Pédeluq et ses kiwis. Il y a un très joli coin là-bas. Je ne vais pas en dire plus sinon tout le monde va vouloir y aller. Et voilà. On avait nos habitudes d'aller là-bas à vélo. Alors qu'est ce qui est prévu avec ces 60 camions par jour ? Il n'y a pas que des vélos, il y a des gens qui marchent, il y en a qui courent. Alors qu'est ce qui est prévu pour eux à part des panneaux de 30 km/h ? Parce que Guilhem, on s'est déjà vu plusieurs fois à cause des camions. J'ai eu des soucis avec les chauffeurs. Et ces chauffeurs, j'en ai repris plusieurs fois et comme par hasard, à chaque fois que j'ai repris un chauffeur, c'était la première fois qu'il venait chez vous. Il n'était pas au courant des règles de 30 km/h, qu'il ne fallait pas rouler très vite. Ils vont dans nos champs. Bon ça je vous le passe parce qu'ils ne se croisent pas bien sûr. Donc qu'est-ce qu'ils font ? Et bien ils vont dans les cultures. Bon, c'est pas la perte que j'ai eu de mes cultures mais bon moi ça m'embête. Moi je ne vais pas, j'ai le respect de ne pas aller chez les autres, alors j'espère qu'on*

a le respect de ne pas venir chez moi. Et surtout ce qui m'embête le plus c'est voilà, c'est la sécurité de mes enfants. Qu'est-ce que je vais leur dire déjà pour venir sur Carresse (moi j'habite à Cassaber). C'est compliqué avec tous les camions qui viennent de la plâtrière. Alors je vais leur dire ne va pas au stade, c'est trop dangereux. Je vais leur dire ne va pas au Gave, c'est trop dangereux. Qu'est ce qui est prévu pour les habitants : des gilets jaunes ? Je ne sais pas. Vous allez faire une petite voiturette pour les amener au bord du Gave ? Je ne sais pas, Je veux des solutions concrètes. Quoi. Voilà ! »

Réponse de Madame Joséphine Daniel « *Je prends en compte ce que vous dites. Encore une fois, je le répète : aujourd'hui je ne peux pas répondre parce que ce sont des discussions que l'on doit avoir justement avec le maire et avec le conseil municipal, pour justement trouver des solutions à ces problématiques. »*

• **Madame Evelyne** --- « *J'habite chemin de Moutha, donc on va dire à 600 mètres du projet de la carrière. Dans le dossier que vous avez déposé à la mairie, pour moi, il manque des informations précises. Le bruit que vous avez évalué, c'est sur des données de 2021. Ça m'interroge, pourquoi ça n'a pas été réactualisé ? Et deuxièmement, vous avez parlé de mesures d'exposition, donc par rapport à la santé, vis à vis des risques respiratoires que peut générer la silice. Comme vous le dites, vous faites des mesures d'exposition au niveau de votre société vis à vis de vos salariés. Alors j'imagine que vous dépassez le seuil, Ce qui veut dire qu'ils portent des protections individuelles respiratoires. Donc dans ces cas-là, vous allez en distribuer à tous les habitants de Carresse-Cassaber, à chaque fois qu'ils vont donc aller dehors ou se promener. C'est ce qui manque dans ce dossier, ce sont des valeurs, une véritable évaluation chiffrée dont on n'a absolument pas les informations. »*

Réponse de Monsieur Lamy « *Le bureau d'études étudie l'impact de l'extraction. On est en zone humide, il y a peu de poussières, Il a été évalué que l'impact était négligeable. L'impact est négligeable déjà pour nos salariés, (Des mesures sont faites. elles sont imposées sur le conducteur de drague, sur le conducteur de pelle). En fait, il n'y a pas de problématique pour la population, pour les riverains, Pour les chemins, la poussière. Guilhem vous a répondu. L'empierrement est plutôt en calcaire donc il n'émet pas de la silice. Le bâchage des camions est obligatoire. Il n'y a donc pas de perte dans le transport. »*

• **Déclaration de Monsieur** ---- « *Je viens donner quelques faits quand même. Des faits nouveaux par rapport au projet de 2016. Parce que moi, je suis un peu triste de voir que toutes les discussions qu'on a ce soir, on les a déjà faites en 2016, 2017, 2018, 2019, 2020. Et après on a arrêté de les faire et on est parti au tribunal. Alors je vais vous donner quand même des faits nouveaux par rapport au dossier.*

- D'abord, depuis 2015, il y a l'Espagne qui s'est asséchée. Il y a eu trois sécheresses. Ça met un coup de semonce. La culture maraîchère espagnole qui alimente toute l'Europe, l'Europe du Nord. Et on voit arriver gros comme une maison que la prochaine zone maraîchère qui va se développer pour nous nourrir ce sont des zones où les terres sont fertiles avec de l'eau. Parce qu'aujourd'hui, on fait du maïs, on fait du kiwi. Mais demain, si on doit faire de la souveraineté alimentaire là où on va faire pousser le maximum de cultures vivrières, ça va être autour du Gave, sur les plaines, du Gave, des Gaves. Tant qu'il y a encore un peu d'eau. Donc ça, c'est un fait nouveau pour vous qu'il n'y avait pas en 2015.

- Le deuxième fait nouveau, c'est le fait que les populations évoluent. Vous avez pu remarquer ce soir qu'en dix ans, vous voyez depuis 2015, la première enquête publique, ce soir, il y a beaucoup de monde. Il y a beaucoup de monde qui est plutôt en faveur de la qualité de vie. Il y a des professionnels, il y a des habitants, il y a des gens du coin, il y a des gens d'ailleurs. Mais en tout cas, tout le monde veut bien vivre, en sécurité et en bonne santé. Et je crois que vous aussi.

- Et la troisième chose, c'est le plan de prévention des inondations du Gave d'Oloron. Ça c'est nouveau aussi parce que nous, on y siège avec notre association et c'est une problématique par rapport aux inondations, mais qui est en lien direct avec les sécheresses. Ça, je veux bien vous le signifier. Et comme il y a un hydrologue, il y a peut-être plusieurs hydrologues dans votre équipe. Aujourd'hui, on est dans un casse-tête pour retravailler le cycle de l'eau. C'est à dire comment remettre en place le cycle de l'eau ? Et là, quand je vois cette photographie avec le Gave d'Oloron et votre carrière et votre projet de carrière juste à côté, vous creusez dans le lit du Gave. Je sais qu'on peut jouer sur les mots, on a déjà joué, je ne vois pas comment on va faire. Régénérer le cycle de l'eau dans cette zone. Il y avait quand même les agriculteurs qui vous ont interrogé à l'époque : est-ce qu'on peut perdre nos accès à l'eau au niveau des sources, des forages ? Ils avaient même demandé des garanties d'assurance. »

« Voilà les trois faits nouveaux. 1- L'impact sur le gave d'Oloron 2- les nouvelles populations qui se joignent aux anciennes pour la qualité de vie et 3- l'Espagne qui s'assèche et la volonté du territoire de Béarn de mettre en place un peu plus d'économie circulaire et de souveraineté alimentaire. »

• **Madame Annick Nigon.** « Bonsoir. J'habite à Carresse. Je voudrais savoir : est-ce que vous pouvez nous assurer qu'il n'y aura pas de concasseur mis sur ce site ? »

Réponse de Monsieur Lamy « Alors oui. à 100 % ! Comme nous l'avons dit : il n'y aura aucune usine, aucune étape de concassage sur le site, aucune étape de transformation du granulats. C'est sur les installations déjà existantes de Abos que ça se passera. C'est aussi justement pour la pérennité du site de Abos que nous présentons ce projet. Donc vraiment à 100 %, je peux vous l'assurer : il n'y aura pas d'étape de transformation du granulats sur Carresse-Cassaber. »

• **Intervenant non identifié** « Voilà, je reviens vers vous. Nous avons devant nous un magnifique puzzle. Là, et je me demande, par rapport aux terrains qui sont mitoyens, si un jour ou l'autre, c'est du futur, si un jour ou l'autre vous ne seriez pas tentés d'aller grignoter un peu les terres agricoles, pour peu qu'elles soient vendues naturellement. Et je parle ici devant des gens qui connaissent le coin que l'on transforme cette plaine comme celle qui est transformée du côté de Lahontan. Vous connaissez Lahontan, en face Carresse. Alors nous qui passons régulièrement par là. Ce n'est peut-être pas la même extraction, ce n'est pas votre groupe non plus, mais on voit progressivement une étendue d'eau qui ressemblait au départ à la nôtre et qui maintenant se transforme en véritable lac. Voilà donc la question qui se pose : est-ce que dans votre projet, les frontières sont fermes et définitives ? Ou si quelqu'un par hasard se décidait à vendre des terrains, vous seriez généreusement acquéreur ? »

Réponse de Monsieur Lamy « Le projet que l'on vous présente ce soir, il est figé. On ne peut pas, comme ça, négocier avec quelqu'un pour grignoter un peu de terrain. Ce n'est pas ainsi que ça se passe. Les choses sont très réglementées. On dépose un dossier étudié et c'est celui-là et ce n'est pas autre chose. »

• **Monsieur Julien** « *Bonsoir. Je suis habitant de Labastide-villefranche. Je n'ai pas compris en fait, dans ce que vous avez évoqué sur les sur les trajets. Je ne comprends pas où les camions vont passer. Ils passent tous par Sorde l'Abbaye, c'est ça ?* »

« *Sont-ils consultés à Sorde l'Abbaye ? Sont-ils au courant ?* »

« *La prise en compte de l'environnement, de l'écologie. Couper un village comme ça avec 50 camions par jour. Ne trouvez-vous pas ça problématique en fait ?* »

Réponse de Monsieur Lamy « *Oui. Les camions partent en direction Sorde l'Abbaye pour se diriger en direction du Béarn.* »

« *Sorde l'Abbaye se situe dans le rayon des trois kilomètres du projet. Donc il y a un affichage, une permanence à la mairie, un extrait du dossier. Ils sont au courant du projet, Effectivement.* »

« *Les questions posées sont de bonnes questions, mais a-t-on le choix ?* »

• **Madame (non identifiée)** « *J'ai eu une réflexion qui me vient tout d'un coup en me disant que si j'ai bien compris, les granulats, c'est ça ou les cailloux. Tout le monde comprend comment ils vont être extraits à Carresse, là sur le site. Ensuite ils vont être chargés sur des camions qui vont partir vers Sorde l'Abbaye. Mais pour aller où ? Le concasseur étant à Abos. Je ne comprends pas par où ils vont passer. Est-ce qu'ils vont aller à Peyrehorade pour prendre l'autoroute, aller à Abos, pour que les cailloux soient concassés ? Une fois que les cailloux seront concassés, il faudra repartir sur l'autoroute. Je suppose pour le marché qui sera situé plus vers Biarritz, sur la côte, etc. Donc ça me paraît quand même très compliqué. Après je ne suis ni comptable, ni spécialiste, ni rien, mais est-ce que c'est vraiment rentable tout ça ?* »

Réponse de Monsieur Lamy « *Alors donc les cailloux seront traités Abos, là où il y a une installation de traitement. Comme je vous l'ai montré dans la présentation, les cailloux peuvent être livrés en vrac, mais ils peuvent être aussi transformés. Donc Abos. Nous avons une unité qui nous permet de faire du béton et de fabriquer aussi des tuyaux que je vous ai présentés.* »

Les représentants de l'exploitation conviennent que l'idéal consisterait à pouvoir extraire les cailloux au plus près de chantiers. Mais, il ne peut pas y avoir des installations de traitement (lavage, tri, concassage, calibrage) partout. Ce qui impose de nombreux transports et l'augmentation des coûts.

• **Monsieur Mathieu Gagnadoux**, « *Je suis producteur de Kiwi à Cassaber justement dans la plaine et je compte les camions qui passent. Par contre, si le conseil municipal s'oppose à votre projet, que se passe-t-il ?*

Trois préfets condamnés quand même. Trois condamnés. On leur a dit trois fois à l'État, trois fois on leur a dit.

Ils ont donné une autorisation d'exploiter temporaire. Et c'est ça qui a qui a mis beaucoup de tension. Parce que, normalement, en attente de la résolution de notre dossier qui a été en la faveur des habitants et de la société civile, et bien en fait, le préfet, il a dû se retirer, ils ont dû annuler. Ils ont dû rejeter la demande finalement. Moi, ma question au préfet et j'espère que vous allez la remonter. C'est est-ce que le préfet va faire une demande d'autorisation temporaire au Groupe Daniel ? Parce que s'il recommence, je ne peux pas garantir que ça va se passer aussi bien que la dernière fois. Ça, c'est une réalité. Parce qu'une autorisation temporaire, en attendant les résultats, ça veut dire que vous reprenez le travail comme si de rien n'était. Et ça, ce n'est pas acceptable dans notre démocratie. Pas acceptable.

Le commissaire enquêteur

« Là, je vais me permettre d'intervenir puisque qu'il s'agit d'une question de procédure.

Je l'ai dit tout à l'heure, la décision finale, est celle du préfet, représentant de l'État dans le département.

Le conseil municipal de Carresse-Cassaber, comme tous les conseils municipaux des communes qui sont situés dans un périmètre de trois kilomètres autour du projet de carrière, tous ces conseils municipaux sont consultés. Ils sont invités à donner leur avis.

Personnellement, j'ai découvert ce dossier, je l'ai étudié, je vous écoute et j'essaye de me forger un avis. À la fin de la procédure, je donnerai mon avis en forme de conclusions.

Maintenant, je ne peux pas modifier les règles. Il y a dans notre pays des règles qui établissent que cette décision-là, est une décision du préfet ».

• Monsieur - - - dernier intervenant *« Bonsoir. Alors je suis arrivé un peu en retard, j'ai raté quelque chose. Mais il y a une question qui a été posée plusieurs fois par plusieurs membres de l'assemblée et je n'ai pas entendu de réponse. Quels sont les éléments nouveaux par rapport à la précédente demande, qui ferait que ce projet pourrait passer alors qu'il n'est pas passé ? Alors, à part a priori la décision du préfet qui pourrait passer en force si j'ai bien compris ? Mais est-ce qu'il y a d'autres éléments nouveaux ? Merci. »*

Réponse de Monsieur Lamy *« Comme cela a été rappelé plusieurs fois ce soir, il y a deux différences principales entre les projets. D'abord les accès. Les accès sont différents, plus courts et plus sécurisés. C'est la problématique qui avait justifiée l'annulation de la précédente autorisation. Ensuite le remblaiement partiel après exploitation et retour à l'agriculture. Ce sont les deux nouveaux points. »*

Le commissaire enquêteur en conclusion de la réunion.

« Mesdames et messieurs.

Donc nous arrivons au terme de notre réunion. Je suis très heureux, déjà, que vous soyez venus nombreux, que vous ayez exprimé vos avis, quelquefois un peu vivement, d'autres fois avec moult éléments chiffrés. Je vais maintenant relire tout ce qui a été dit ce soir pour faire mon procès-verbal. J'espère qu'on en tirera le meilleur.

En tout cas, j'ai au moins entendu, deux fois dans cette soirée, une proposition ou des propositions ou des demandes de concertation entre certains et le porteur de projet. On verra bien si cela donne quelque chose de positif.

Il nous reste deux mois et demi de travail. Je vais encore assurer un certain nombre de permanences au cours desquelles je suis, je serai toujours heureux de vous recevoir. Si jamais une personne souhaitait me voir en dehors des permanences, parce que ses horaires ne correspondraient pas, je peux toujours me rendre disponible pour vous écouter, pour essayer de me faire une opinion.

Les commissaires enquêteurs sont considérés comme des « honnêtes hommes », au sens XVII^e siècle du terme, c'est à dire des citoyens éclairés. Donc, théoriquement, je dois être capable, de ces échanges, de tous ces avis, de pouvoir tirer la substantifique moelle. Et je me fais fort d'y arriver. En tout cas, tel est mon objectif.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre présence active. Que ceux qui ne se sont pas signalés sur la feuille d'émargement veuillent bien le faire, pour permettre mon information la plus complète possible. Merci à tous. Bonsoir. »

Fin de la réunion à 20 heures